

DRT0(2025)7

Strasbourg, le 21 mai 2025

**20^E REUNION DU DIALOGUE DU CONSEIL DE L'EUROPE
AVEC LA SOCIETE CIVILE DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE¹**

Faire progresser les droits sociaux des Roms et des Gens du voyage

**Strasbourg, les 23 et 24 septembre 2025
Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe
Salle 10**

PROJET DE NOTE CONCEPTUELLE

CONTEXTE

Les rencontres régulières organisées dans le cadre du Dialogue avec les organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage visent à :

1. renforcer le dialogue régulier entre le Conseil de l'Europe et les communautés roms sur toutes les questions de politique présentant un intérêt pour l'intégration des Roms ;
2. stimuler le dialogue régulier entre États membres et organisations roms au niveau national ;
3. apporter des informations aux divers organes et entités du Conseil de l'Europe sur l'efficacité et la pertinence de leurs programmes opérationnels, mécanismes de suivi et initiatives politiques, dans le respect de leur indépendance et de leur mandat ;
4. renforcer les capacités des organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage et développer l'expertise et la connaissance des normes et mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe ayant trait à l'intégration des Roms et des Gens du voyage.

La 20^e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage portera sur les droits sociaux des Roms et des Gens du voyage, comme l'a précisé le Comité européen des droits sociaux (CEDS) dans ses conclusions et décisions sur les réclamations collectives sur ce thème.

Les participant·es se verront proposer des séances de formation préparatoires en ligne sur les mécanismes d'établissement de rapports et de réclamations collectives du Comité européen des droits

¹ Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative, et non une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

sociaux, ainsi que sur les suites données aux décisions de ce dernier concernant les droits des Roms et des Gens du voyage.

Ils/Elles se verront expliquer des aspects pertinents des activités du CEDS en lien avec les Roms et les Gens du voyage et pourront prendre la parole en vue :

- de communiquer au Secrétariat des informations susceptibles de présenter un intérêt pour le CEDS ;
- de communiquer aux organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage des informations à jour sur les questions soulevées par les décisions du CEDS ;
- de partager de bonnes pratiques susceptibles d'aider les États membres à mettre en œuvre les décisions du CEDS.

Le CEDS assure le suivi de la conformité à la Charte sociale européenne dans le cadre de deux procédures distinctes :

- les réclamations collectives émanant des partenaires sociaux et des organisations non gouvernementales (procédure de réclamations collectives) ;
- les rapports établis par les États parties (procédure de rapports). Les États parties à la Charte sociale européenne soumettent régulièrement au CEDS des rapports sur la mise en œuvre de la Charte en droit et en pratique. Celui-ci les examine et se prononce sur la conformité des situations nationales décrites dans ces rapports aux dispositions de la Charte.

La participation des organisations de la société civile à ces mécanismes est essentielle, notamment pour appeler à la mise en place des réformes nécessaires, à la lumière des conclusions et décisions adoptées par le CEDS concernant les Roms et les Gens du voyage. Elle permet au CEDS de mener son analyse en ayant une vue d'ensemble de la situation, y compris les points de vue d'expert·es et de la société civile.

Les organisations de la société civile peuvent être des collaborateurs de confiance dans le soutien à la mise en œuvre des décisions du CEDS concernant les droits des Roms et des Gens du voyage. Leur expertise et leur présence sur le terrain apportent une valeur ajoutée dont les États membres peuvent tirer pleinement parti.

OBJECTIFS DE LA 20^E REUNION DU DIALOGUE

La 20^e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage sera l'occasion de mener un vaste échange de fond sur les mécanismes du Comité européen des droits sociaux, ainsi que sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de ses décisions et de la conformité aux dispositions de la Charte concernant les droits sociaux des Roms et des Gens du voyage.

Les participant·es :

- présenteront les mesures spécifiques qu'ils ont prises pour donner suite aux décisions du CEDS concernant les droits sociaux des Roms et des Gens du voyage ;
- feront des mises à jour sur la mise en œuvre de ces décisions, en présentant le point de vue des organisations de la société civile ;
- examineront les défis à relever pour faire progresser les droits sociaux des Roms et des Gens du voyage ;
- proposeront des pistes de coopération avec les organisations de la société civile susceptibles de contribuer à la promotion des droits sociaux des Roms et des Gens du voyage.

PARTICIPATION

- Vingt-cinq participant·es de la société civile seront choisis par le biais d'un appel ouvert diffusé sur le site internet public de la Division des Roms et des Gens du voyage du Conseil de l'Europe. Il s'agira de représentant·es d'organisations de Roms et de Gens du voyage, y compris d'organisations de jeunes et de femmes, et d'expert·es d'organisations internationales, nationales et locales de la société civile. La priorité sera donnée aux représentant·es qui ont une expertise spécifique dans le domaine des droits des Roms et des Gens du voyage. Les participant·es doivent avoir les compétences requises pour travailler en anglais, en français ou en romani, qui sont les langues de travail de la réunion.
- Des membres de la Division des Roms et des Gens du voyage qui participent à programmes conjoints dans les États membres.
- Des membres d'autres services du Conseil de l'Europe, en particulier le Service des droits sociaux.

DATES ET LIEU

La réunion aura lieu le 23 septembre 2025 (9h-16h15) et le 24 septembre 2025 (9h30-15h15) à Strasbourg (France).

Les frais de déplacement et de séjour ainsi que, le cas échéant, les frais de visa liés à la participation à cette 20^e réunion du Dialogue seront remboursés conformément au règlement du Conseil de l'Europe en la matière.

Documents de travail et d'information :

- ordre du jour de la 20^e réunion du Dialogue
- note conceptuelle de la 20^e réunion du Dialogue

REFERENCES

Ressources relatives au système de suivi de la Charte sociale européenne :

- [Système de rapports de la Charte sociale européenne](#)
- [Réclamations collectives - Droits sociaux](#)
- [Réclamations en cours - Droits sociaux](#)
- [Profils pays - Droits sociaux](#)

Ressources relatives aux programmes conjoints

- [L'importance du suivi et de l'évaluation dans la mise en œuvre des plans locaux](#) (en albanais uniquement) (2024)
- [Roma Responsive Human Resource Management at Local Level](#) (Gestion réactive des ressources humaines roms au niveau local) | [version albanaise](#) (2024)
- [Étude de faisabilité sur les politiques et pratiques de déségrégation et d'inclusion dans le domaine de l'éducation des enfants roms et issus de la communauté des Gens du voyage](#) (2024)
- [Mapping Study on School Segregation of Roma Communities: Trends and Pathways Towards Educational Inclusion](#) (Étude cartographique sur la ségrégation scolaire des communautés roms : tendances et perspectives d'inclusion dans l'éducation) (2024)

- [A manual for development of local resources, joint action and empowerment of Roma communities - ROMACTED \(2019\)](#) (Manuel pour la mise en valeur des ressources locales, les actions conjointes et l'autonomisation des communautés roms [AL](#) | [BHS](#) | [MK](#) | [SR](#) | [TK](#))

Ressources conçues par des organes intergouvernementaux :

- [Recommandation CM/Rec\(2024\)1 du Comité des Ministres aux États membres sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage et son Exposé des motifs](#)
- [Feasibility Study on a School Desegregation Intervention in the Slovak Republic](#) (Étude de faisabilité sur une intervention de déségrégation scolaire en République de Slovaquie) (2024)
- [Rapport thématique de l'ADI-ROM sur l'éducation de la petite enfance, Athènes et Nafplio, Grèce\(2023\)](#)
- [Rapport thématique sur les façons d'inciter les gouvernements à employer des Roms et des Gens du voyage dans les institutions gouvernementales](#) (2022)
- [Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la défense de l'égalité et la protection contre la discrimination et la haine pendant la pandémie de covid-19 et les crises similaires à l'avenir](#) (2021)
- [Réponses à la pandémie de COVID-19 dans les domaines de la non-discrimination, de la diversité et de l'inclusion - Exemples prometteurs et bonnes pratiques](#) (2021)

Autres ressources mises au point par le Conseil de l'Europe

- [Textes adoptés - Roms et Gens du voyage](#)
- [Roms et Gens du voyage - Congrès des pouvoirs locaux et régionaux](#)
- [Roms et Gens du voyage - Commissaire aux droits de l'homme](#)
- [Logement - Roms et Gens du voyage](#)
- [Résolution 2413 \(2021\)](#) de l'Assemblée parlementaire sur la Discrimination à l'encontre des Roms et des Gens du voyage dans le domaine du logement